



## Principales décisions du conseil communal

Séance du 28 février 2023.

### Affaires générales

- Approbation des termes des conventions établies entre la Ville et le CAPE ASBL, relative à la coordination et à une partie de l'animation des plaines de vacances organisées par la Ville durant les congés scolaires de printemps et d'été 2023.
- Approbation du montant de 75€ par adolescent pour la participation aux plaines de vacances pour les adolescents.
- Approbation de l'augmentation des frais de formation d'animateur de centre de vacances, organisée par Nature et Loisirs ASBL, le coût pour la Ville étant en 2023 de 215€/animateur.

### Energie

- Approbation des modifications pour le règlement lié à l'octroi de primes communales pour l'année 2023 : Versement d'une prime de 250 € à l'installation de panneaux photovoltaïques quelle que soit la puissance installée sur des toitures résidentielles ;
- Reconduction de la prime de 200 € pour la réalisation d'un audit énergétique par un agent agréé par la région wallonne ;
- Reconduction des primes énergie de 250 € ou 150 € selon que le demandeur ait ou pas fait également une demande de prime à la Région Wallonne ou d'accompagnement à Corenove (Toiture, mur, sol, châssis) en respectant les critères inscrits dans le règlement. (Règlement consultable sur notre site : [genappe.be](http://genappe.be))
- Prise de connaissance du Rapport annuel du conseiller énergie au 31/12/2022 pour l'octroi de la subvention  
(Rapport consultable : [genappe.be](http://genappe.be))

### Finances - Budget 2023

- Le Conseil communal a pris connaissance de l'Arrêté du ministre des Pouvoirs locaux du 26 janvier 2023 approuvant le budget communal 2023 aux Services ordinaire et extraordinaire sous réserve de réformation.
- Rectificatif de la révision du Règlement de taxe sur la délivrance de cartes d'identité. L'exonération pour les Ukrainiens est supprimée.

### Mobilité

- Présentation de la carte des cheminements cyclables en séance.

### Patrimoine

- Approbation de la modification du tracé du sentier n°103 à hauteur de la parcelle cadastrale 2ième Division, section F, n°501 P après avis favorable de la Commission des chemins et des sentiers et de l'enquête publique réalisée du 5 décembre 2022 au 13 janvier 2023

### Secrétariat communal

- Prise d'acte des déclarations d'appareusement qui font suite aux différents départs et désignations au sein du Conseil

## Travaux

- Délégation de pouvoir du conseil vers le collège communal :
  - Des compétences relatives au choix du mode de passation et à la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, pour des dépenses relevant du budget ordinaire et du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché ou de la concession est inférieure à 60.000 €, en ce compris la passation et l'attribution des accords-cadres et des marchés conjoints.
  - De la décision d'adhérer à une centrale d'achat.
  - A la Directrice générale de la compétence relative à la manifestation d'intérêt dans le cadre d'une adhésion à une centrale d'achat.
- Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé à 149.776€, du marché de travaux pour le remplacement et l'isolation des toitures de la salle et du musée de Glabais.

## Urbanisme

- Approbation de l'avenant n°1 à la Convention cadre relative à la constitution d'un droit de superficie avec renonciation au droit d'accession signée le 05/05/2020 qui régit l'occupation provisoire de l'école NESPA sur le site de la Sucrierie.